

Historique du Site :

- **Au XIV^e siècle**, le site est constitué d'une végétation herbacée et est alors dénommé « prairie Follet ». Le Ru du Balourie (actuel Balory) se sépare en deux branches à l'intérieur desquelles s'étant le site. A l'est, le bois de St Leu existe déjà mais le boisement est jeune et moins développé. « Le chemin de St Leu au moulin » coupe le site, passe au-dessus des 2 branches du Balourie et rejoint les bâtisses situées à l'ouest du site (actuel centre équestre de M. Lemière). Ces informations ont été recueillies auprès des Archives Départementales de Dammarie-les-Lys, grâce à la consultation du cadastre napoléonien. Les données cartographiques varient peu du plan d'intendance, hormis l'activité du moulin qui a disparût. En effet, en 1878, un garde du château de St Leu y sera logé puis en 1890, le moulin sera transformé en rendez-vous de chasse.
- **Au XVIII^e siècle**, la carte de Cassini fait état du « Moulin Follet » sur l'actuel Ru de Balory (Carte 9). De même, le premier cadastre constitué par les plans d'intendance (Carte 10) montre lui aussi « le moulin de Follet ». (La faute d'orthographe est d'origine)



Carte 9 : Extrait de la carte géographique de Cassini datant de 1750.



Carte 10 : Extrait du plan d'intendance de Cesson (Source : Archives Départementale)

- **La Ville Nouvelle** : le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart (San) a vu le jour en 1973 avec la création de la Ville Nouvelle de Sénart, vaste projet d'intérêt national lancé par l'Etat cette même année. Dans ce cadre, la ville s'est construite en urbanisant des plaines agricoles et un réseau de plusieurs dizaines de bassins de rétention des eaux de pluie a été créé dans le but de prévenir toute inondation engendrée par l'imperméabilisation du sol.

Le bassin de Cesson-gare, comme on l'appelle alors, est creusé en 1976 et mis en eau en 1978.

Après deux décennies, le bassin de Cesson-gare a particulièrement retenu l'attention quant à son intérêt écologique et pédagogique. En 1999, le San de Sénart dépose une demande d'agrément. L'agrément est accepté et le bassin de Cesson gare devient la Réserve Naturelle Volontaire de l'étang du Follet par l'arrêté 99 DAI 1 CV du 12 février 1999. (Annexe I)..

En 2001, un premier plan de gestion est réalisé par le bureau d'étude O.G.E. pour une durée de 5 ans.

Le 29 septembre 2004, la Réserve Naturelle de l'étang du Follet est inaugurée et ouverte au public.

Le 18 mai 2005, la réserve naturelle volontaire de l'étang du Follet est classée en réserve naturelle régionale jusqu'en 2011, suite au décret d'application 2005-491